



DECISION n° 2026/01

Décision du Maire prise par délégation de l'Assemblée Délibérante

ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DESTINÉ AUX SERVICES COMMUNAUX

Le Maire de la Commune d'Innenheim,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 03 en date du 31 mars 2026 portant délégation de compétences au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 07 en date du 07 juillet 2026 approuvant l'acquisition d'un camion benne ;

VU le budget primitif de l'exercice 2026, régulièrement adopté par le Conseil Municipal, et prévoyant les crédits d'investissement nécessaires au chapitre 21 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour les besoins du service technique afin d'assurer la continuité et l'efficacité des missions de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation sur devis, le **GARAGE GILBERT de Châtenois 88170** a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant au mieux aux besoins de la commune, pour un montant total de **20 454,43 €, -€ HT** soit **20 477,76 €, -€ TTC** ;

Durée du marché public : du 24 septembre 2026 au 30 novembre 2026

Enveloppe budgétaire allouée à l'exécution du marché : **30 000,- € TTC**

DÉCIDE

- 1. L'ACQUISITION** d'un véhicule de marque Renault Master Benne Simple, carte grise et tous frais compris, immatriculé FL-245-PY - 6CV - 101 200 km - garantie 12 mois ;

2. **D'ATTRIBUER** le marché public précité au **GARAGE GILBERT, situé 71 Zi Le Neuilly - 88170 CHÂTENOIS ;**
3. Le montant global et forfaitaire de cette acquisition est fixé à la somme de :
- 20 454,43 € HT (vingt mille quatre cent cinquante-quatre euros quarante-trois centimes Hors Taxes)
 - 20 477,76 € TTC (vingt mille quatre cent soixante-dix-sept euros soixante-seize centimes Toutes Taxes Comprises)
4. **DE CONFIER** à Monsieur le Maire la charge de signer et de notifier le marché à l'opérateur économique titulaire.

DM n°2026/01

Fait à Innenheim, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Hervé BENTZ.

H. B. — 

*La présente décision pourra faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa transmission
et de sa publication.*